BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

Dossier n°021

PROJET DE LOI N°…-2025 /ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES, SIGNE LE 19 JUIN 2025 A SAINT PETERSBOURG

Novembre 2025

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu[1] la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée **l**égislative[2] de **t**ransition[3] et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du ……

et adopté la loi dont la teneur suit :

[1] Supprimer le gras au niveau de « Vu » des visas

[2] Ecrire Législative avec « l » minuscule

[3] Ecrire Transition avec « t » minuscule

Article 1 :

Est autorisée[4] la ratification de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 19 juin 2025 à Saint Pétersbourg.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le …….

Le Président

5

Le Secrétaire de séance

[4] Supprimer la virgule après « Est autorisée »
[5] Supprimer « **Dr Ousmane BOUGOUMA** »